



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 06 février 2012  
Avis n° 2012-2**

*Avis sur le plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin (Haute-Marne)*

Vu le dossier "Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin, Plan de gestion 2011-2015,  
Vu le dossier "Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin, Evaluation du plan de gestion 2004-2008,  
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,  
Après délibération lors de la séance du 6 février 2012,  
Sur présentation de monsieur ROYER J-M, rapporteur,

**Article 1 :**

Le CSRPN émet un avis favorable sur le contenu du plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin, avec les recommandations précisées dans l'article 2.

**Article 2 :**

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Il convient de recenser les mammifères présents sur le site ; ce recensement pourra s'effectuer de manière régulière au fur et à mesure des observations, sans mission d'inventaire spécifique ;
- Dans le cadre du pâturage ovin, il convient de proscrire certains traitements vermifuges (ivermectines) et prévoir d'arrêter le traitement au moins quinze jours avant la mise en place du troupeau (ces substances menacent les coléoptères coprophages et peuvent passer par la chaîne alimentaire jusqu'aux chauves-souris et aux oiseaux) ;
- Le suivi des populations d'Odonates envisagé dans le plan de gestion doit s'articuler avec les démarches nationales et régionales, notamment au niveau des protocoles de suivi à utiliser.

**Article 3 :**

Il conviendra de prévoir dans le plan de gestion suivant :

- Des inventaires plus soutenus sur les lichens, les coléoptères et les mollusques,
- Une étude spécifique des formations forestières sur Lapiaz (présentes en forêt de Chalmessin, ces formations sont d'un intérêt majeur).

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Le président du CSRPN

Daniel YON